



**LES MONTAGES CONTRACTUELS COMPLEXES
POUR LA REALISATION D'OUVRAGES
PUBLICS**

IDEE(S) – Olivier Hache- 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I) – LES MARCHÉS DE CONCEPTION - RÉALISATION

1.1) - Les motifs et les justifications du recours aux marchés de conception réalisation

- 1.1.1) - Une dérogation à loi MOP _____
- 1.1.2) - Le champ d'application de la conception-réalisation
- 1.1.3) - Le cas particulier des marchés de conception-réalisation, exploitation ou maintenance.

1.2) - Les avantages et inconvénients de la procédure

- 1.2.1) - Avantages
- 1.2.2) - Inconvénients

1.3) - Rédaction des documents de consultation des entreprises (conception-réalisation)

- 1.3.1) - L'avis de publicité et le règlement de consultation
- 1.3.2) - L'acte d'engagement et ses annexes
- 1.3.3) - Le CCAP et l'adaptation du CCAG Travaux

1.4) - Les étapes de la procédure

- 1.4.1) - Les spécificités de la procédure
- 1.4.2) - La composition du jury
- 1.4.3) - Les obligations du titulaire
- 1.4.4) - Les étapes de la procédure

II) – LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

2.1) – Définition et champ d'application de l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les PPP

- 2.1.1) - Genèse et évolution du partenariat public privé
- 2.1.2) Définition du partenariat public privé
- 2.1.3) Champ d'application des textes portant sur les partenariats public privé
- 2.1.4) Les montages juridiques permettant de construire hors code des marchés publics et hors la MOP

2.2) – Les procédures à mettre en œuvre pour la passation d'un contrat de PPP

- 2.2.1) La programmation et la définition des besoins
- 2.2.2) L'évaluation du projet de PPP et l'analyse du partage des risques

2.3) La procédure de mise en concurrence

- 2.3.1) L'avis d'appel public à la concurrence
- 2.3.2) La sélection des candidatures
- 2.3.3) La phase de dialogue et de négociations
- 2.3.4) L'attribution et la signature du contrat
- 2.3.5) L'obligation d'information de l'administration par le titulaire dans le cadre de l'exécution de son contrat

III) – LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

3.1) – Le service public délégué

- 3.1.1) – Définition
- 3.1.2) – Les principaux fondements de la DSP

- 3.1.3) - L'existence d'un service public
- 3.1.4) - L'existence d'un lien contractuel
- 3.1.5) - Les obligations du délégataire
- 3.1.6) - La prise de risques par le délégataire
- 3.1.7) - Les missions de services publics pouvant être délégués

3.2) – La distinction entre DSP et autres contrats de la commande publique

- 3.2.1) - Les marchés publics (MP)
- 3.2.2) - Les Partenariats publics-privés (PPP)
- 3.2.3) - Baux emphytéotiques administratifs (BEA) et conventions accessoires
- 3.2.4) - Conventions et autorisations d'occupation temporaire du domaine public (COT-AOT)

3.3) - Les différentes formes de délégations de service public

- 3.3.1) - Les concessions
- 3.3.2) - La régie intéressée
- 3.3.3) - La gérance

3.4) – La rédaction du cahier de consultation : forme et contenu

- 3.4.1) - L'avis et le règlement de la consultation
- 3.4.2) - Le projet de contrat

3.5) – La procédure de passation des DSP

- 3.5.1) - L'analyse du service public à déléguer
- 3.5.2) - La délibération sur le principe de la DSP
- 3.5.3) - Les mesures de publicité
- 3.5.4) - La réception et la sélection des candidatures
- 3.5.5) - Envoi du cahier de consultation
- 3.5.6) - Ouverture et analyse des offres des candidats
- 3.5.7) - Avis de la commission
- 3.5.8) - Les négociations
- 3.5.9) - L'information des candidats non retenus

3.6) – L'exécution du contrat de DSP

- 3.6.1) - La durée du contrat
- 3.6.2) - Le montant des investissements à réaliser
- 3.6.3) - La prise en compte des risques et la participation de l'administration à la gestion du service
- 3.6.4) - La tarification du service
- 3.6.5) - La reprise des personnels
- 3.6.6) - La réservations des contrats de concessions aux opérateurs qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés
- 3.6.7) - Les conditions d'exécution du contrat au regard de clauses environnementales, sociales ou relatives à l'innovation

ANNEXES